

Commission Vie de l'association

Lettre de mission

Commanditaire : Bureau national de l'ABF, représenté par Hélène Brochard

Finalités et objectifs

La commission « Vie de l'association » est une commission transversale, qui a pour vocation d'améliorer et de dynamiser les relations internes à l'association, en travaillant notamment sur :

1- La communication pour et avec les adhérents :

- dont la lettre d'information, suivant les éléments du groupe de travail du séminaire 2024 à Villeurbanne ;
- l'information sur le site et sa hiérarchisation ;
- des propositions de mise à jour des éléments obsolètes (informations, liens...) ;
- harmonisation et communication des supports de cours, en lien avec la Commission Formation, et Qualiopi.

2 - Des propositions d'harmonisation et de coordination :

- mise à jour et visibilité des documents élaborés par l'association tels que : vademecums, charte Bib'lib, positionnements... ;
- proposition d'amélioration de la visibilité nationale des groupes régionaux et de leurs actions réalisées en Régions (journées d'études, voyages...) ;
- lien entre les différentes commissions et comités régionaux sur des thématiques communes.

Pour ce faire, elle peut s'appuyer sur un réseau des référents-correspondants régionaux et des commissions, mais également sur l'équipe de salariés de l'association, qui est un appui indispensable.

La commission Vie de l'association pourra également être amenée à travailler avec les différentes commissions sur des thématiques pouvant être communes. Elle travaillera notamment à une veille informationnelle avec la Commission Advocacy et la Commission International.

Elle conseillera le bureau national sur sa communication interne et sera force de propositions pour mettre en place des opérations précises ou maintenir la cohérence de la communication permanente de l'association.

Moyens mis en œuvre

La commission sera composée de membres adhérents de l'association.

Parmi eux, le-la responsable assurera le lien entre les travaux de celle-ci et le conseil national. Il n'y a pas de délai déterminé pour la durée de fonctionnement de la commission.

Un appel à candidatures pour composer la commission pourra être lancé, afin qu'elle ait les moyens humains nécessaires pour satisfaire à ces objectifs.

Une enveloppe budgétaire forfaitaire, dont le montant sera déterminé chaque année, sera mise en place pour permettre à ses membres de se réunir périodiquement, les autres temps d'échange se faisant à distance. En fonction des opérations proposées par la commission et/ou initiées par le Bureau national, des crédits supplémentaires pourront être alloués à titre ponctuel. La commission devra alors budgétiser l'opération, la mener et en faire l'évaluation à son terme ou en phase intermédiaire.

L'équipe permanente de salarié-e-s de l'ABF apportera son soutien à la commission suivant des modalités qui seront décidées par le Bureau national.

Le travail de la commission sera valorisé au travers des publications diverses de l'ABF.

Représentation et instance décisionnaire :

La commission sera régulièrement invitée au conseil national de l'ABF pour présenter ses travaux et participer aux débats, sans toutefois bénéficier de voix en cas de vote. Toute action de sa part devra être préalablement validée par le Bureau national. Un membre de celui-ci sera le référent direct de la commission pour toute question, s'engageant à apporter écoute et soutien à la commission, en n'oubliant pas que ses membres y officient bénévolement pour le bien de l'ABF.

Être membre d'une commission, c'est s'engager à :

- être adhérent-e ABF ;
- se rendre disponible pour les réunions de travail ;
- participer activement et régulièrement aux échanges de la commission ;
- utiliser les outils collaboratifs mis à disposition ;
- avoir envie de d'œuvrer en faveur de l'ABF et des bibliothèques.